

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir, sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Aquitaine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION

PATRIMOINE

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Aquitaine
7, rue Fénélon
33000 Bordeaux
05 57 30 08 00
aquitaine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur     



COMMUNE DE VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

22 rue de la République
Sainte-Alvère
24510 Val de Louyre et Caudéau
05 53 73 55 80
mairie@ville-sainte-alvère.fr

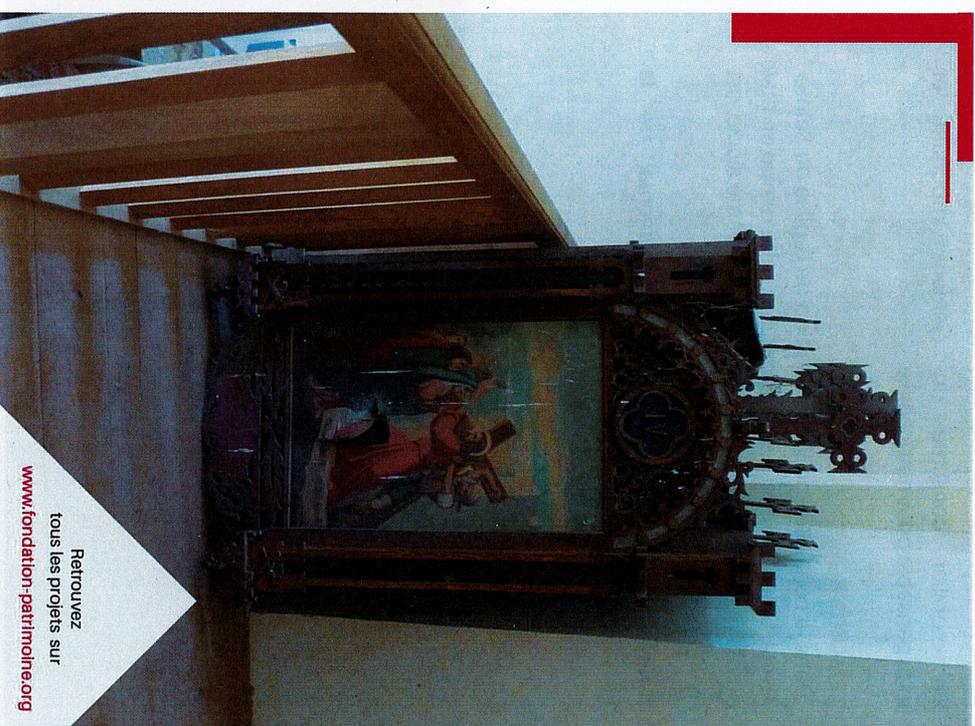
Creation graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Val de Louyre et Caudéau - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

FONDATION
DU
PATRIMOINE

Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

**Chemin de croix de
Sainte-Alvère
à Val de Louyre et
Caudéau**



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

LE PROJET DE RESTAURATION

Suite à la fin de la restauration totale de l'église St Pierre es Liens de Sainte- Alvère, il est prévu désormais la remise en place, après restauration, du mobilier.

Pour commencer cette démarche la collectivité a décidé de procéder à la restauration et la remise en place du chemin de croix composé de ses quatorze tableaux constitués chacun d'un cadre en bois et d'une toile peinte et disposés sur le pourtour de l'édifice représentant pour le fidèle un moment de prière, de réflexion et un chemin de pénitence. Ce mobilier constitue un élément important et indispensable pour notre église.

TEMOIGNAGE

"Dans la continuité de la restauration de l'église de Sainte- Alvère, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, cette remise en état du chemin de croix, typique de la fin du 19ème siècle, est nécessaire."

Roland de Beauucé, délégué départemental de la Fondation du patrimoine

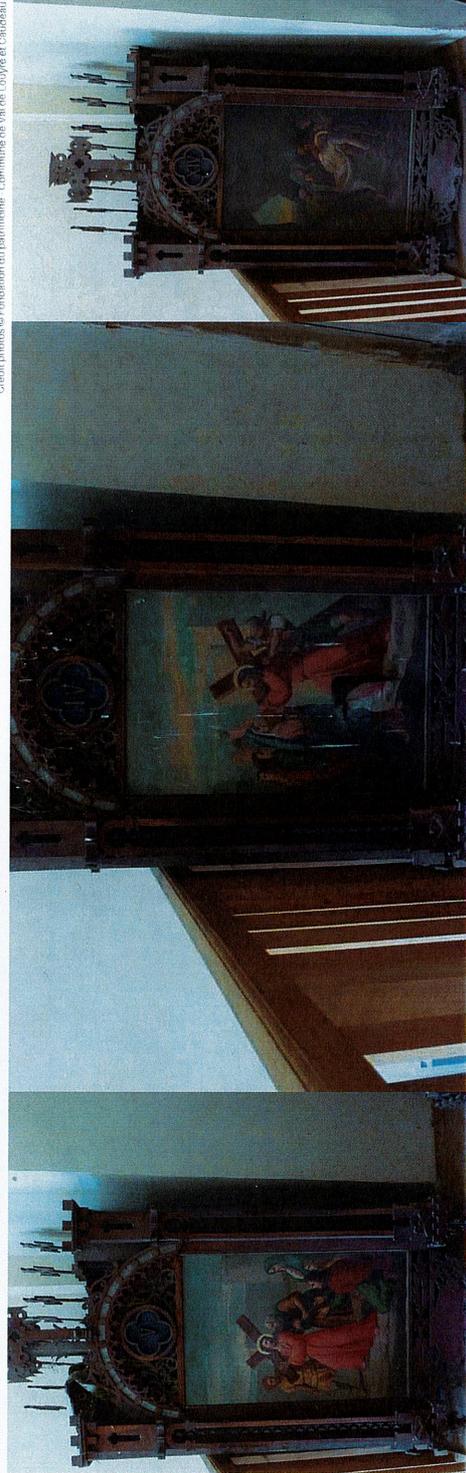
LES CONTREPARTIES

Afin de mener à bien ce projet, nous avons décidé de faire appel à votre générosité. Il n'y a pas de petit don et nous sommes convaincus que ce projet le mérite et peut compter sur vous.

Chaque donateur, petit ou grand, se verra invité à l'inauguration de la remise en place.

Montant des travaux	3 432 €
Objectif de collecte	3 432 €
Début des travaux	Septembre 2020

Credit photos @ Fondation du patrimoine - Commune de Val de Louyre et Candeau



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don*, pour aider la restauration du **Chemin de croix de Sainte-Alvère à Val de Louyre et Candeau**

Et l'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/67531

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Chemin de croix de Sainte-Alvère à Val de Louyre et Candeau

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 € (réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 € Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 € Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre